



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	24 mars 2022
Date d'affichage de la convocation	24 mars 2022
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14

Etaient présents :

LORAND Hubert	PEILA-BINET Carine	CRESPEL Vincent
VERGER Joseph	MASSARD Alain	BOUGAULT Christine
MÉAL Lydie	GOBIN Christophe	ROLLAND Dominique
LEMOINE Carine	PICAUT Ingrid	BARBIER Chrystèle
CHIFFAIN Laëtitia	BUREL Aurélien	

Etait excusé :

MASSARD André a donné procuration à PEILA-BINET Carine

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022

FINANCES LOCALES

3. Affectation des résultats 2021
4. Budget principal et budgets annexes : exercice 2022
5. Salle polyvalente – rénovation énergétique : maîtrise d'œuvre et appel d'offres

INTERCOMMUNALITÉ

6. Alimentation en Eau Potable – Rapport d'activités 2020

URBANISME

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Madame Christine BOUGAULT, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 24 février 2022 au vote. Le compte rendu est adopté à la majorité des présents (*abstention de Christophe GOBIN non présent à cette séance*).

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs 2021 et propose l'affectation des résultats sur l'exercice 2022 de la façon suivante :

Fonctionnement : + **162 421,80 €** 122 421,80 € au 1068 – recettes investissement
 40 000,00 € au c/001 – recettes de fonctionnement

Vu les comptes administratifs 2021, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE** d'affecter les résultats de l'exercice comme présentés ci-dessus.

FINANCES LOCALES

2022-013 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2022

Monsieur le Maire donne lecture des propositions :

BUDGET PRINCIPAL :

CHAPITRE	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	877 308 €	
011	Charges à caractère général	238 092 €	
012	Charges de personnel	306 200 €	
65	Autres charges de gestion courante	248 815 €	
014	Atténuation de produits	1 000 €	
66	Charges financières	20 000 €	
67	Charges exceptionnelles	4 470 €	
022	Dépenses imprévues	1 000 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	23 871 €	
023	Virement à la section d'investissement	33 860 €	
CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	877 308 €	
002	Excédent de fonctionnement	40 000 €	
013	Atténuation de charges	500 €	
70	Produits des services, du domaine	17 050 €	
73	Impôts et taxes	495 446 €	
74	Dotations et participations	234 302 €	
75	Autres produits de gestion courante	90 010 €	
INVESTISSEMENT		Dépenses 673 531 €	Recettes 673 531 €
021	Virement de la section de fonctionnement		33 860,00 €
001	Excédent d'investissement reporté		226 419,98 €
10222	Fonds de Compensation TVA		125 839,00 €
10226	Taxe d'aménagement		1 500,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		122 421,80 €
	Salle polyvalente		
1321	Subvention DSIL		41 263,00 €
	Commerce		
13251	Subvention Communauté de Communes		30 000,00 €
1641	Prêts - remboursement de capital	120 000 €	62 135,22 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 221 €	6 221,00 €
020	Dépenses imprévues	1 000 €	
28	Amortissement des immobilisations		23 871,00 €

OP	Opérations		
59	Terrains de football	40 000 €	
79	Matériel et mobilier Mairie	8 000 €	
90	Salle polyvalente	170 000 €	
95	Signalisation et lieux dits	5 000 €	
104	Aménagement du bourg	45 000 €	
108	Salles de réunion	6 484 €	
110	Logement communal (M.A.M)	80 000 €	
114	Cantine	30 000 €	
118	Ateliers techniques	30 000 €	
120	Commerce	80 000 €	
124	Cimetière communal	4 000 €	
126	Matériel espaces verts	17 326 €	
137	Travaux de voirie en agglomération	5 000 €	
141	Abri de bus	500 €	
146	Equipement socio-culturel	25 000 €	

Le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, de voter :

↳ **Budget Commune**

Au chapitre, en section de fonctionnement, la somme de : 877 308,00 €

A l'opération, en section d'investissement, la somme de : 673 531,00 €

↳ **Budget Assainissement**

Section d'exploitation : 67 853,00 €

Section d'investissement : 128 017,81 €

↳ **Budget SPANC**

Section d'exploitation : 5 500,00 €

↳ **Budget Lotissement Les Forges**

Section de fonctionnement : 758 290,60 €

Section d'investissement : 336 917,55 €

FINANCES LOCALES

2022-014 – SALLE POLYVALENTE – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : MAITRISE D'ŒUVRE et APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-019 du 4 mars 2021 relative au projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

En raison de la crise sanitaire, le dossier n'a pu avancer aussi vite qu'on le souhaitait.

Une étude diagnostique des structures a été réalisée par la société Q.S.B ; cette étude a permis à la société E.I.C.E représentée par Monsieur Philippe LE MOULLEC, d'établir différentes propositions de chauffage avec un coût estimatif des travaux et des consommations. Cette présentation a été réalisée lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour définir le choix du mode de chauffage afin d'avancer sur le dossier. Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, ont été convaincus par la pompe à chaleur qui semble le mode le plus économique et le plus sécurisant sur le long terme.

Monsieur le Maire propose de continuer avec le bureau EICE de Trégueux, qui a déjà mené une étude de faisabilité présentée lors du dernier conseil municipal. Celui-ci propose un devis d'un montant de 10 400 € HT correspondant à : étude de faisabilité, dossier de consultation des entreprises, assistance au marché de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'exécution, assistance à la réception des travaux et établissement de tous les plans d'exécution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du bureau EICE de Trégueux pour la somme de 10 400 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier (appel d'offres, marché...)
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense d'investissement seront inscrits à l'opération 090 - salle polyvalente.

INTERCOMMUNALITÉ

2022-015 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – RAPPORT EXERCICE 2020

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce rapport concernant l'exercice 2020.

Après présentation du rapport par Monsieur Alain MASSARD, conseiller municipal et délégué à la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban au service « Alimentation en Eau Potable », le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités – exercice 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant QUATRE délibérations (n°2022-012 à 2022-015), la séance est levée à 22h30.